

SPA

REPUBLIQUE DU BENIN

ARRETE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

LE MINISTRE

ANNEE 2008/N° 146/MAEP/D-CAB/SGM/DPP/DRFM/DRH/SA

**PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS ET
FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE REFERENCE
(GR) DE L'ETUDE DE L'ANALYSE
INSTITUTIONNELLE DE LA PROMOTION DES
FILIERES AGRICOLES**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELVAGE ET DE LA PECHE

- Vu la loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret N°2006-268 du 14 juin 2006, fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret N°2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2006-582 du 02 novembre 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

ARRETE :

Article 1 : Il est mis sur pied un Groupe de Référence (GR) de l'Etude portant sur « l'analyse institutionnelle de la promotion des filières agricoles ».

Article 2 : Le Groupe de Référence est un comité technique chargé du suivi et du pilotage de l'Etude sur « l'analyse institutionnelle de la promotion des filières agricoles ».

Article 3 : « L'analyse institutionnelle de la promotion des filières agricoles » a pour objet de faire le diagnostic de l'environnement institutionnel de la promotion des filières agricoles et de proposer des solutions d'amélioration en vue d'une meilleure coordination des actions.

Article 4 : Le Groupe de Référence de l'Etude sur « l'analyse institutionnelle de la promotion des filières agricoles » est composé comme ci après :

Président : Monsieur **SIDI Latifou**, Conseiller Technique à la Promotion de l'Elevage et de la Pêche, représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Vice Président : Monsieur **ALAVO Antonin**, Membre de la Cellule Transitoire de Régulation

Rapporteur : Monsieur **QUENUM C. Sègnon**, Directeur des Relations Commerciales, Régionales et Internationales à la Direction Générale du Commerce Extérieur, Représentant du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Membres :

- Monsieur **TRAORE Rahamani**, Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective, Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **LOKOSSOU K. Innocent**, Représentant du Ministre de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Monsieur **MANIGUI Soulé**, Expert du Conseil Technique Belge au Bénin, Représentant des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Monsieur **GNA Taïrou**, Secrétaire Exécutif de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin ;
- Monsieur **AKPOE Athanase**, Secrétaire Général de la Plate Forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin.

Article 5 : le Groupe peut faire appel à toutes personnes dont les compétences sont jugées nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Article 6 : Les travaux du Groupe de Référence démarrent le 08 septembre 2008 pour une durée de deux (2) mois, délai impératif.

Article 7 : Le Coordonnateur du PADFA mettra à la disposition du Groupe de Référence les moyens nécessaires à l'exécution des travaux dudit comité.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 01 OCT 2008


Le Min **Roger DOVONOU**

Ampliations: MAEP 1; DC/MAEP 1; SGM/MAEP 1; DRH/MAEP 1; DRFM/MAEP 1; DPP/MAEP 1; CT/MAEP 5; AUTRES MINISTERES 25; INTERESSES 7; CHRONOS 1.